



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-reparation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Non-respect du délai de réparation d'une vanne**

12 août 2013

France : Bugey : Non-respect du délai de réparation d'une vanne

Le 12 août 2013, la centrale nucléaire du Bugey a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement du délai de réparation de la vanne de charge du circuit de contrôle volumétrique et chimique du réacteur n° 5.

Cette affaire a fait l'objet d'une action en justice du Réseau "Sortir du nucléaire" :

Ce que dit EDF :

Dépassement du délai de réparation d'une vanne d'un circuit annexe au circuit primaire de l'unité de production n° 5

13/08/2013

Depuis le 24 juin, l'unité de production n°5 de la centrale de Bugey est à l'arrêt pour procéder à des réparations suite à un départ de feu sur l'alternateur, situé dans la partie non nucléaire des installations.

Le 2 août, lors des opérations de redémarrage de l'unité de production, les équipes de la centrale ont détecté un dysfonctionnement sur l'une des vannes d'un circuit annexe du circuit primaire*et servant à réguler le volume d'eau.

Pour un défaut sur ce type de matériel, les règles d'exploitation demandent d'effectuer la réparation dans un délai maximum de 24h. Or, il a fallu plusieurs jours pour effectuer la réparation de la vanne.

Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement.

Cependant, le délai de réparation de la vanne ayant été supérieur au délai requis par les règles générales d'exploitation, l'écart a été déclaré le 12 août, par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte sept.

* Situé dans le bâtiment réacteur, le circuit primaire est un circuit fermé qui assure la circulation de l'eau sous pression et transmet la chaleur dégagée par le cœur du réacteur aux générateurs de vapeur (échangeurs de chaleur).

Ce que dit l'ASN :

Non-respect du délai de réparation d'une vanne du circuit volumétrique et chimique de la centrale nucléaire du Bugey

21 Août 2013

Le 12 août 2013, la centrale nucléaire du Bugey a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement du délai de réparation de la vanne de charge du circuit de contrôle volumétrique et chimique du réacteur n°5.

Sur les réacteurs à eau pressurisée exploités par EDF, le circuit primaire est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression qui s'échauffe dans la cuve du réacteur au contact des éléments combustibles. Le circuit de contrôle volumétrique et chimique a pour fonction de maintenir dans le circuit primaire la quantité d'eau nécessaire au refroidissement du cœur. Cette régulation du volume du circuit primaire se fait par l'intermédiaire d'un circuit d'injection (charge) et de vidange (décharge).

Le 1er août 2013, les équipes de la centrale nucléaire ont mis en évidence que la vanne de charge du circuit de contrôle volumétrique et chimique du réacteur n°5 présentait une inétanchéité interne, c'est-à-dire que même lorsque la vanne était mise en position fermée, un débit de fluide demeurait présent entre l'amont et l'aval de la vanne. Après analyse, l'exploitant a considéré que cette vanne demeurait disponible mais qu'une réparation devait être engagée.

Le 2 août 2013, la vanne de décharge du circuit de contrôle volumétrique et chimique du réacteur n°5 de la centrale nucléaire du Bugey a connu un dysfonctionnement mécanique et a occasionné une montée de pression du circuit primaire jusqu'à une valeur située au-delà du domaine de fonctionnement autorisé. Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (lire l'[article](#) sur l'incident du 2 août 2013).

L'inétanchéité interne de la vanne de charge a compliqué l'application, par les équipes de conduite du réacteur, des consignes appropriées pour piloter le réacteur à la suite de cette montée de pression.

Compte tenu de la présence d'un débit de fuite interne important et au vu des difficultés rencontrées par les équipes de conduite lors de cet événement, lorsqu'à l'issue de cet événement, l'ensemble des paramètres de pilotage a été rétabli et le réacteur a retrouvé un domaine d'exploitation autorisé, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey aurait dû considérer la vanne de charge comme indisponible et engager sa réparation dans un délai de 24 heures conformément aux spécifications techniques d'exploitation.

Cette réparation a cependant tardé et n'a été engagée qu'à partir du 4 août 2013, ce qui est supérieur au délai fixé par les spécifications techniques d'exploitation. La vanne n'a été totalement réparée que le 9 août 2013.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement de l'installation.

Cependant, en raison du délai de réparation de cette vanne et du non-respect des spécifications techniques d'exploitation qui en découle, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Non-respect-du-delai-de-reparation-d-une-vanne-du-circuit-volumetrique-et-chimique-de-la-centrale-nucleaire-du-Bugey>